

COMMUNE DE SAINT-SERVAIS

Envoyé en préfecture le 12/01/2023
 Reçu en préfecture le 12/01/2023
 Affiché le
 ID : 029-212902647-20221215-2021122-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-deux, le quinze décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle ty léon, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire, et suivant convocation adressée individuellement le 8 décembre. Tous les conseillers sont présents à l'exception de PAUL LAURENT et David LE BORGNE, absents excusés.
 Paul LAURENT a donné pouvoir à Corentin PARENT.
 David LE BORGNE a donné pouvoir à Thierry MAGUEREZ.
 Secrétaire : Christel ABGRALL.

Membres en exercice :	Présents :	Votants :	Pour :	Contre : 0	Abstention : 0
	13	14	14		

OBJET :**DECISION MODIFICATIVE N°2**

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		CREDIT A OUVRIR	CREDIT A DEDUIRE
CHAPITRE 012			
ARTICLE	6413	2000	
SOUS TOTAL 012		2000	0
CHAPITRE 023			
ARTICLE	23		-2000
SOUS TOTAL 023		0	-2000

INVESTISSEMENT			
RECETTE		CREDIT A OUVRIR	CREDIT A DEDUIRE
CHAPITRE 021			
ARTICLE	021		-2000
SOUS TOTAL 021			-2000
DEPENSES			
OPERATION	EGLISE -32		
CHAPITRE	23		
ARTICLE	2313		-2000

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

➤ **DONNE** son accord pour prendre la décision modificative.

Le Maire

Bernard MICHEL.

